



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
21/03/2018**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 23
- procurations : 4
- absents : 8
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 12/03/2018

Conseil syndical : 21/03/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
05/04/2018

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, Florence VIGIER ;

Absents représenté(s) :

Pierre GOUVERNEYRE
Marc GRIVEL
Christian COLOMBO
Anne-Laure MATHIAS

Par :

Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS
Gérard DARDET
Vincent PEYTEL

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bénédicte KUNTZIGER, Charles MONNERET, Jean-Michel CARRON et Nicolas POUSSINEAU

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Page: des retour de Préfecture



Le mardi 21 mars 2018, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 02/03/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Municipal n° 2018-03-11

CONVENTION OPERATION COMMUNALE ACQUISITION FONCIERE

SUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN AU MONT D'OR PARCELLE AB 685

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Dans le cadre de la politique de veille foncière et de maintien de l'activité agricole un projet d'acquisition d'une parcelle cadastrée AB 685 à Saint Romain au Mont d'Or est proposé pour une surface totale de 888 M² et un budget prévisionnel de 44 756 €.

Au regard de la surface, des enjeux agricoles que représentent cette parcelle sur ce secteur où un projet de réintroduction d'une activité agricole est à l'étude depuis de nombreuses années, la commune envisage l'acquisition de cette parcelle pour la mettre à disposition d'un futur exploitant agricole.

Ce bien composé d'un petit bâti d'une trentaine de m² offrirait la possibilité, à moyen terme, de créer un logement à vocation agricole pour un porteur de projet sur ce secteur. La problématique du logement agricole en zone périurbaine, pour les nouveaux agriculteurs, est réelle et la collectivité cherche en permanence des solutions. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le SMPMO en lien avec ses communes membres, acquière des logements à vocation agricole afin de les louer par bail rural aux exploitants du territoire.

Le SMPMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment :

- Une assistance technique pour l'acquisition, si nécessaire, et le suivi de l'opération afin de veiller à la conformité de l'opération au regard des objectifs du syndicat ;
- Le financement de l'opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toutes autres recettes perçues pour l'opération ;

La COMMUNE propriétaire :

- Assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l'opération net de FCTVA et de toute autres recettes perçues pour l'opération, au titre des opérations de type III.

Le conseil syndical après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président du SMPMO à la signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 21/03/2018*

Max Vincent
Président

A blue circular stamp of the Syndicat Mixte de la Région de l'Or (SMPMO) is visible. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE L'OR" around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.